

Agence européenne des droits fondamentaux (FRA)

MÉMO / 22 avril 2009

Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS)

Contexte du rapport: alors que la composition des populations des États membres se diversifie sans cesse, les rapports précédents de la FRA ont tous démontré un manque flagrant de données relatives aux minorités au sein de nombreux pays. Des données sont nécessaires pour mesurer l'intégration sociale des minorités ethniques et des groupes d'immigrés, ainsi que l'étendue du traitement discriminatoire et de la victimisation criminelle, notamment les crimes à caractère racial, dont sont victimes les minorités.

La FRA a donc mené une importante enquête représentative (réalisée par GALLUP) et a interrogé des minorités et des groupes d'immigrés sélectionnés dans les 27 États membres de l'UE. L'enquête a examiné les traitements discriminatoires, les crimes à caractère racial, la victimisation, la connaissance des droits et l'enregistrement des plaintes. Il s'agit de la toute première enquête au niveau de l'UE sur les expériences en matière de discrimination et de victimisation au quotidien dont sont victimes les groupes minoritaires ethniques et les immigrés.

EU-MIDIS a pour objectif de fournir des informations basées sur des preuves pour aider les décideurs politiques et les autres parties prenantes à lutter contre les phénomènes discriminatoires et racistes et à améliorer les structures de soutien aux victimes de discriminations et de crimes de nature raciste.

Aujourd'hui (le 22 avril 2009), la FRA présente les deux premiers rapports qui résultent de cette enquête:

- 1) **«EU-MIDIS en un coup d'œil»** - une vue d'ensemble de l'enquête EU-MIDIS («Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination») et;
- 2) **«Données en bref - Rapport 1: les Roms»** - le premier d'une série de rapports EU-MIDIS «Données en bref». Dans la mesure où les Roms ont signalé les plus fortes discriminations dans l'EU-MIDIS, ils ont été sélectionnés comme premier groupe faisant l'objet d'un rapport détaillé.

CONCLUSIONS IMPORTANTES

Les crimes racistes, le harcèlement et les discriminations sont rarement signalés

Discriminations, crimes racistes et victimisation fréquents

Les groupes minoritaires et les immigrés interrogés ont décrit de nombreux faits de discrimination, de racisme et de victimisation basés sur l'origine ethnique au sein de leur État membre.¹

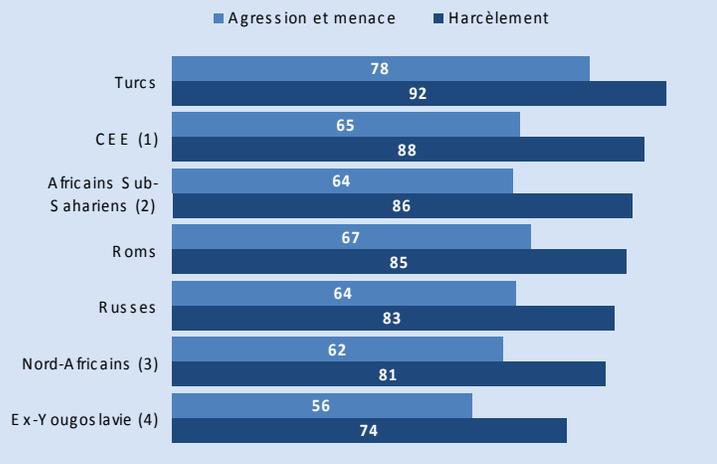
Une écrasante majorité ne signale pas les faits dont elle

est victime

L'enquête a démontré que l'écrasante majorité des personnes n'avaient pas signalé leurs expériences de discrimination à une organisation ou à l'endroit où elles s'étaient produites. C'est également vrai pour les agressions, les menaces et les harcèlements graves: la majorité des personnes interrogées n'ont pas signalé leur expérience de victimisation à la police. Cela signifie que des milliers de cas de discriminations et de crimes racistes ne sont pas connus et ne sont donc pas enregistrés par des plaintes officielles et par des mécanismes de collecte de données judiciaires.

Pourcentage de crimes racistes non signalés par type (agression et menace ou harcèlement)

Au cours des 12 derniers mois, sur toutes les victimes de crimes racistes



(1) Chacun des 12 nouveaux États membres de l'UE, à l'exception de Chypre et Malte, abrégés CEE.

(2) Tous les autres pays africains non répertoriés comme pays nord-africains – notamment les participants surinamiens originaires d'Afrique subsaharienne.

(3) Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Soudan, Tunisie, Sahara occidental.

(4) Les ressortissants d'un des États de l'ex-Yougoslavie.

Que peuvent faire les décideurs politiques?

- Les données de cette enquête offrent la possibilité de développer des réponses politiques ciblées et basées sur des preuves.
- Les données invitent également à l'introduction de mécanismes adéquats pour le signalement et l'enregistrement des discriminations et des crimes racistes pour favoriser le développement de politiques basées sur des preuves.

¹ Pour de plus amples détails, voir *EU-MIDIS en un coup d'œil*, p.9.

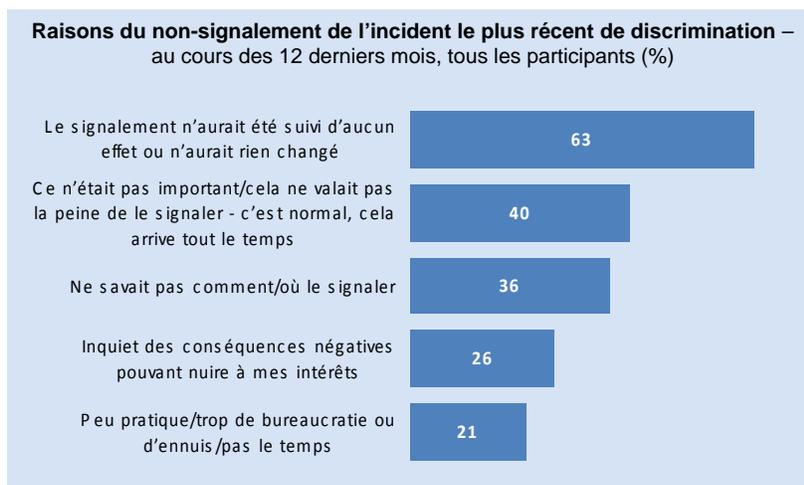
Mauvaise connaissance des droits et sentiment de résignation chez les groupes minoritaires et les immigrés

Les groupes vulnérables ne sont pas informés de l'assistance disponible

Cette enquête démontre que les groupes les plus exposés à la discrimination au sein de l'UE connaissent mal les endroits où ils peuvent trouver de l'aide s'ils sont victimes de discrimination. Entre 59 et 94 % des participants (selon le groupe et le pays étudiés) ne connaissaient pas d'organisation offrant une assistance et des conseils aux personnes victimes de discrimination. Cela démontre la nécessité urgente de meilleures informations mais peut aussi refléter une absence réelle de services de soutien dans de nombreux États membres.

Résignation au sein des minorités

Les résultats ont également montré un sentiment de résignation au sein des minorités et chez les immigrés qui ne font pas confiance aux mécanismes censés protéger les victimes de discriminations ou de crimes racistes. La principale raison donnée pour le non-signalement des incidents était que les participants pensaient que leur plainte ne serait suivie



d'aucun effet. Par ailleurs, un nombre élevé de participants ont indiqué qu'ils évitaient certains endroits de peur d'être victimes de discriminations ou de crimes haineux. Ce comportement d'évitement peut contribuer au sentiment d'exclusion et de marginalisation sociale que ressentent les différents groupes minoritaires au sein de l'UE.

Que peuvent faire les décideurs politiques?

- Investir dans des ressources pour que les personnes exposées à la discrimination apprennent où elles peuvent trouver aide et conseils.
- Attribuer des ressources aux organisations qui ont la tâche d'assister les personnes victimes de discrimination.
- Encourager les victimes de discrimination ou de harcèlement à signaler ces faits à une autorité compétente en sachant que leur plainte sera prise au sérieux.

Les Roms – l'enquête révèle l'étendue de la discrimination, du non-signalement et du sentiment de résignation²

- En moyenne, un participant rom sur deux³ a déclaré avoir été victime de discrimination au moins une fois au cours des 12 derniers mois, et ces victimes de discrimination ont vécu en moyenne 11 incidents de discrimination sur cette période.
- 1 Rom sur 4 a déclaré une moyenne de 4 faits d'agression, de menaces et de harcèlement grave sur une période de 12 mois, ce qui suggère que les crimes à caractère racial sont quotidiens.
- Entre 66 et 92 % des Roms (selon le pays étudié) n'ont pas officiellement signalé leur expérience de discrimination la plus récente (au cours des 12 derniers mois).
- Entre 65 et 100 % des Roms ont déclaré ne pas faire confiance à la justice et aux structures judiciaires.
- Seuls 14% des Roms pourrait identifier une organisation qui pourrait les aider s'ils étaient victimes de discrimination.
- Les Roms se distinguent des autres groupes interrogés dans le sens où 30% des Roms ayant participé à l'enquête sont allés à l'école moins de cinq ans. Au moment de l'entretien, la proportion de Roms occupant un emploi salarié (indépendant ou emploi à temps plein ou partiel) est la plus élevée en République tchèque (44 %) alors que les plus faibles taux d'emploi se trouvent en Roumanie (17 %) et en Pologne (18 %).

Que peuvent faire les décideurs politiques?

- Bien que des instruments juridiques

pour lutter contre la discrimination et l'exclusion existent, une meilleure connaissance des mesures pour lutter contre la discrimination et l'exclusion sociale des Roms est nécessaire. Cet effort d'information doit inclure des programmes éducatifs pour améliorer la confiance et la connaissance des droits chez les jeunes Roms.



- Les Fonds structurels européens et les fonds de pré-adhésion peuvent être spécialement alloués pour aider à soutenir l'intégration des Roms, ce qui encouragerait les gouvernements à lutter de manière globale contre la discrimination et l'exclusion sociale des Roms.

² Pour de plus amples détails, voir «Données en bref Rapport 1 - les Roms».

³ Les participants d'origine rom ont été interrogés dans sept États membres: la Bulgarie, la République tchèque, la Grèce, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie.

- Sensibiliser le public pour éviter la discrimination chez les fournisseurs de services privés et prévoir des sanctions contre les services privés coupables de discrimination contre les Roms.
- Les hommes politiques et les autres personnages publics doivent s'exprimer et montrer l'exemple en matière de protection des droits de l'homme.

FAQ – Foire aux questions

Pourquoi l'Agence a-t-elle réalisé cette enquête?

Les rapports de l'Agence ont tous démontré un manque de données relatives aux minorités au sein de nombreux pays. Les décideurs politiques connaissent donc mal le quotidien des minorités au sein des États membres. Par exemple, en moyenne, seuls 11 États membres de l'UE collectent des données de qualité et complètes sur les crimes racistes qui permettent une analyse des tendances dans le temps. Ce manque récurrent de données comparables empêche les décideurs nationaux et européens de développer et de cibler des interventions pour lutter contre la discrimination et les crimes racistes. L'EU-MIDIS peut être complémentaire des efforts menés par certains États membres et au niveau de l'UE pour tenter de pallier le manque de données pertinentes sur les expériences de discrimination et de victimisation des minorités.

Comment l'enquête a-t-elle été menée et quelles ont été les questions posées aux participants?

L'enquête (réalisée par Gallup) a organisé des entretiens individuels avec un échantillon aléatoire de participants dans des groupes d'immigrants et des minorités ethniques sélectionnés dans les 27 États membres de l'Union européenne. Au total, 23 500 immigrants et personnes issues de minorités ethniques ont été interrogés. En outre, 5 000 personnes des populations majoritaires vivant dans les mêmes régions que des minorités ont été interrogées dans 10 États membres pour permettre une comparaison de certains résultats.

L'EU-MIDIS a interrogé entre un et trois groupes d'immigrés, minorités ethniques ou groupes minoritaires nationaux dans chaque État membre de l'UE, avec un minimum de 500 personnes interrogées par groupe dans chaque pays. L'enquête a utilisé le même questionnaire standard dans tous les pays de l'UE. Les résultats de cette enquête sont représentatifs des groupes interrogés dans les régions où les recherches ont été effectuées.

Cette enquête a interrogé des personnes issues de groupes minoritaires et des immigrants sur leurs expériences de discrimination dans neuf domaines différents de la vie: (1) la recherche d'emploi; (2) sur le lieu de travail; (3) la recherche d'une maison ou d'un appartement à louer ou à acheter; (4) par le personnel de santé; (5) par le personnel des services sociaux; (6) par le personnel des établissements scolaires; (7) dans un café, un restaurant, un bar ou une discothèque; (8) à l'intérieur d'un magasin ou en y rentrant; (9) en tentant d'ouvrir un compte bancaire ou d'obtenir un prêt.

Les répondants ont été interrogés sur leurs expériences de victimisation criminelle, y compris les crimes à caractère racial, dans cinq domaines de criminalité: (1) vol de véhicule ou d'objets à l'intérieur d'un véhicule; (2) vol avec effraction ou tentative d'effraction; (3) vol d'effets personnels sans recours à la force ou à la menace; (4) agression et menace; (5) harcèlement grave.

Quel est le niveau de comparabilité des données de l'enquête?

Dans la mesure où les résultats font principalement référence aux expériences des minorités ethniques les plus importantes au sein de l'UE, des comparaisons générales peuvent être faites entre les différents groupes interrogés. Toutefois, lors de telles comparaisons, il faut être attentif aux origines et aux contextes très différents de chaque groupe dans chaque État membre.

L'EU-MIDIS permet des comparaisons entre les États membres dont les populations minoritaires sont similaires, par exemple entre les pays où des Roms et des Nord-Africains ont été interrogés. Les résultats peuvent être comparés dans chaque État membre avec les données gouvernementales officielles sur la discrimination et la victimisation (sous la forme d'incidents signalés, de crimes enregistrés et d'affaires jugées), lorsque de telles données sont disponibles, ou avec les chiffres de sources officieuses telles que des ONG. L'étendue de la discrimination et de la victimisation raciste potentielles non signalées peut donc être évaluée dans chaque État membre.

L'EU-MIDIS propose les données les plus complètes à ce jour sur la discrimination et la victimisation dont sont victimes les minorités ethniques et les immigrés au sein de l'EU. Toutefois, elles sont uniquement représentatives des groupes interrogés et non de tous les groupes ethniques minoritaires et d'immigrés présents au sein de l'UE. L'EU-MIDIS a expérimenté une méthodologie d'échantillonnage aléatoire efficace et exhaustive que chaque État membre de l'UE peut utiliser pour étendre l'enquête aux d'autres groupes et à davantage de participants dans un pays, ce qui permettra d'autres comparaisons et analyses.

Quelles ont été les personnes interrogées et comment les groupes ont-ils été sélectionnés?

L'enquête a sélectionné un échantillon d'hommes et de femmes âgés d'au moins 16 ans et qui s'identifiaient comme faisant partie d'un des groupes minoritaires ou d'immigrés sélectionnés. Les participants devaient être résidents de l'État membre considéré depuis au moins 12 mois.

Les groupes ont été sélectionnés pour les entretiens dans chaque État membre sur la base des critères suivants⁴:

- informations fournies à la FRA par son réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN) de 27 points focaux nationaux, qui fournissent à l'Agence des rapports nationaux annuels détaillés sur la vulnérabilité des différentes minorités face à la discrimination et la victimisation dans chaque État membre;
- identification des groupes minoritaires les plus importants dans chaque pays, qui devaient atteindre un minimum de 5 % pour pouvoir faire partie de l'échantillon aléatoire dans des régions spécifiques;
- présence dans plusieurs États membres, ce qui a permis la création de groupes «globaux» – tels que les «Nord-Africains» – pour la comparaison des résultats entre les pays.

⁴ Pour de plus amples informations sur les groupes interrogés, voir EU-MIDIS en un coup d'œil, p.4

Comment l'Agence va-t-elle assurer le suivi de l'enquête?

L'Agence présentera les conclusions de l'enquête aux parties prenantes, notamment les décideurs politiques européens et nationaux. Au cours de l'année 2009, l'Agence publiera d'autres rapports «Données en bref» sur des groupes minoritaires spécifiques et sur les points clés examinés dans l'enquête. Les résultats complets de l'enquête seront publiés et serviront de base à une grande conférence, qui sera organisée à Stockholm en décembre 2009 sous l'égide de la présidence suédoise de l'UE.

«EU-MIDIS en un coup d'œil» et «Données en bref - Rapport 1: les Roms», ainsi que d'autres informations contextuelles, sont disponibles sur: <http://fra.europa.eu/eu-midis/>

Pour de plus amples informations, contactez l'équipe de presse de la FRA:

Messagerie: media@fra.europa.eu

Tél: +43 1 58030-642